

Affiché le 07/10/2024

Retiré le .....

LB

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

**VU** les articles, L 2213-1 et L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R 610-5 du Code Pénal,

**VU** l'arrêté n° 28/2018 du 14 février 2018 portant réglementation du Parc du Rabbargala,

**VU** l'organisation de la fête de Noël pour les enfants de Wittenheim, le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024, au Parc du Rabbargala,

**CONSIDERANT** que pour des raisons de sécurité et d'organisation de cette fête, il est nécessaire de réglementer l'accès au Parc, le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Afin d'organiser la fête de Noël pour les enfants de Wittenheim, le Parc du Rabbargala sera uniquement ouvert **le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024, de 13h30 à 16h30**. Seuls les enfants, accompagnés de leurs parents, inscrits en Mairie de Wittenheim et détenteurs de leur billet de réservation seront autorisés à entrer dans le Parc. L'accès se fera seulement par les entrées situées côté Nord -Est et Nord-Ouest du Parc.

**ARTICLE 2 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.


**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :** Une copie du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Procureur de la République – 21 Ave Robert Schumann – 68100 MULHOUSE
- M. le Commandant de Police – 68270 WITTENHEIM
- M. le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM



WITTENHEIM, le 7 octobre 2024  
Pour le Maire  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

  
Ginette RENCK

